



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires  
Service eau-environnement**

**Le préfet de la Haute-Savoie**

Anancy, le 10 novembre 2020

Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

**Compte rendu de la commission consultative de la pêche dans le lac d'Annecy**

**Participants :**

M. Damien ASSADET, DDT 74 - Chef du service eau et environnement,  
M. Christian RAMON, DDT 74 - Cellule chasse, pêche et faune sauvage,  
M. Nicolas BERGHER, représentant l'office français de la biodiversité (OFB) Unité spécialisée milieux lacustres,  
M. Pierre BOUTILLON, président de l'AAPPMA du lac d'Annecy (ALP),  
M. Florent CAPRETTI, pêcheur professionnel représentant l'AAIPPLA pour le lac d'Annecy,  
Mme Chloé GOULON, UMR CARTEL – INRAE Thonon-les-Bains,  
M. Bruno MARTIN, représentant la fédération départementale des AAPPMA,  
M. Damien ZANELLA, services techniques du SILA (syndicat intercommunal du lac d'Annecy),

**Excusé :**

M. Pierre BRUYERE, président du SILA (syndicat intercommunal du lac d'Annecy),

La commission consultative de la pêche dans le lac d'Annecy s'est tenue le 14 octobre 2020 à la direction départementale des territoires de la Haute-Savoie.

L'ordre du jour était le suivant :

- ***bilan 2019 des captures, du repeuplement, de la garderie et des cartes de pêche***
- ***bilan provisoire de la saison de pêche 2020***
- ***rapport du suivi halieutique 2019 du lac d'Annecy***
- ***évolution de la réglementation***
- ***questions diverses***

Damien ASSADET, souhaite la bienvenue et remercie toutes les personnes présentes. Il précise qu'au 1<sup>er</sup> novembre 2020, la cellule chasse, pêche et faune sauvage sera dissoute et que les missions pêche seront rattachées à la cellule milieux aquatiques et pêche dirigée par Agnès PATRIARCA.

### **Bilans 2019 :**

Christian RAMON présente les bilans 2019 en commençant par les captures des pêcheurs de loisirs et professionnels, ces derniers ayant donné leur accord pour la communication de leurs données. Les deux parties sont satisfaites de la saison même si les captures de corégones sont à la baisse. Les pêcheurs de loisirs ont reporté leur action sur l'omble chevalier dont les captures ont par conséquent augmenté.

Saison mitigée pour la truite lacustre (rappel : arrêt de l'alevinage par l'ALP en 2016).

Alevinage : 120 000 alevins (0+) d'ombles chevaliers issus de la pisciculture de la Puya d'Annecy ont été déversés par l'ALP et 22 000 alevins (0+) issus de la pisciculture de Rives de Thonon-les-Bains l'ont été par les pêcheurs professionnels.

Tous ces poissons ont été marqués à l'alizarine afin de déterminer l'impact de ces alevinages sur l'ensemble des captures (marquage différents entre les deux piscicultures).

Le nombre des cartes de pêche de loisirs reste stable depuis plusieurs années avec plus de 1500 cartes annuelles.

Depuis 2012, le nombre de licences de pêche professionnelle est de deux.

Concernant la garderie, les gardes-pêche de l'ALP ont effectué 33 heures de surveillance en 2019 pour un procès-verbal. L'OFB a réalisé une opération de contrôle dans la saison avec 3 agents : 25 pêcheurs de loisirs et 1 pêcheur professionnel contrôlés pour zéro infraction.

Deux nouveaux gardes-pêche particuliers ont renforcé, en 2020, les rangs de l'ALP et seront opérationnels à partir de la saison prochaine. Ce qui fait un total de quatre gardes-pêche particuliers pour le lac d'Annecy. Le 6 juillet 2020, une réunion d'échange et d'information sur la pratique des contrôles sur l'eau et à terre s'est tenue entre les quatre gardes-pêche de l'ALP, l'OFB et la DDT.

### **Bilan provisoire 2020 :**

Les pêcheurs professionnels sont satisfaits de cette saison même si la crise sanitaire a quelque peu modifié leurs modes de commercialisation. Les pêcheurs de loisirs ont constaté cet automne l'abondance de moyennes féras dans leurs captures, ce qui laisse présager une bonne saison à venir.

### **Suivis halieutiques 2019 du lac d'Annecy :**

Chloé GOULON présente les suivis halieutiques du corégone et de l'omble chevalier :

21 pêcheurs volontaires de l'ALP et un pêcheur professionnel ont participé à une collecte supplémentaire de données en 2019.

Concernant le corégone, les statistiques des pêcheurs de loisirs et professionnels montrent une baisse en 2019 par rapport à 2018, avec une baisse plus importante chez les pêcheurs amateurs. Le même constat est effectué dans les captures par unité d'effort. La baisse plus importante chez les pêcheurs de loisirs que chez les professionnels pourrait s'expliquer par

une différence de capturabilité des corégones en raison de la saisonnalité du zooplancton. La production du zooplancton a été importante en mai et juin. Ainsi l'efficacité des leurres des pêcheurs de loisirs, consistant en des imitations de nymphes de chironomes, alimentation non privilégiée lorsque le zooplancton est présent en abondance dans le milieu, aurait été moindre au printemps. La structure en âge est équilibrée, avec la présence de plusieurs classes d'âge. La structure en taille atteste de la présence de petits et gros poissons. Ces petits poissons ont été aussi capturés dans les pêches scientifiques et pourraient attester l'arrivée d'une nouvelle génération. Les indicateurs attestent d'un stock en bon état mais la vigilance est de mise au regard des baisses constatées de façon synchrone sur d'autres lacs péri-alpins.

Concernant l'omble chevalier, espèce essentiellement capturée par les pêcheurs de loisirs, bien que le niveau de capture reste bas, une hausse par rapport à 2018 s'observe. Le même constat ne s'effectue pas dans les captures par unité d'effort. Ceci pourrait attester d'un report de la pression de pêche sur cette espèce. Afin d'améliorer les connaissances concernant la biologie et l'exploitation de cette espèce, il a été recommandé de faire un échantillonnage conséquent et standardisé d'écaillés (proposition de 50 prélèvements d'écaillés au printemps). Cet échantillonnage a été effectué en 2019, ainsi le suivi de cet indicateur va pouvoir débuter. Par ailleurs, une étude sur la contribution de l'alevinage, réalisée par la fédération de pêche 74 en partenariat avec l'INRAE, est en cours.

#### Projet FISHOLA :

FISHOLA est une application smartphone pour la pêche de loisirs, co-construite avec les associations de pêche de loisirs, qui permettra de remplacer à terme le dispositif de carnet volontaire existant depuis plus de 28 ans sur le lac d'Annecy. L'objectif est de générer plus de données (plus de pêcheurs impliqués) mais aussi d'acquérir et générer des données supplémentaires, sur de larges échelles spatiales et temporelles (géolocalisation des prises si souhaité par le pêcheur, photographie des poissons pour analyses des traces de blessures ...). Cette application smartphone sera, à partir de cet été, mise en place sur les lacs de l'observatoire OLA (Observatoire des Lacs Annecy, Léman, Bourget, Aiguebelette). FISHOLA est un projet de sciences participatives qui, au-delà de l'intérêt scientifique, permettra de fournir des outils d'aide à la décision pour les gestionnaires piscicoles et de lacs. L'objectif est également de diffuser les connaissances scientifiques auprès des pêcheurs.

#### Convention 2020 :

La convention de partenariat 2020 pour le suivi halieutique du lac d'Annecy a été signée par les pêcheurs de loisirs et professionnels, l'INRAE, le SILA et la DDT. Elle est financée à parts égales par le SILA et la DDT.

Dans ce cadre, des prélèvements d'écaillés de féra ont été effectués par les pêcheurs de loisirs et professionnels sur l'ensemble de la saison 2020.

En plus de ces prélèvements et toujours dans le cadre de cette convention, des pêcheurs de loisirs ont effectué sous contrôle de l'INRAE, des prélèvements d'écaillés sur des corégones de taille inférieure à la taille légale de capture permettant ainsi le travail de validation des lectures d'âge pour cette espèce.

Dans ce même cadre du travail de validation des lectures d'âge pour la féra des pêcheurs volontaires effectuent des prélèvements d'écaillés sur des individus de taille inférieure à la taille légale de capture.

Concernant l'omble chevalier, les marquages à l'alizarine, débutés en 2016, permettront une validation des lectures d'âge et l'évaluation de la contribution de l'alevinage selon les origines : pisciculture de la Puya / pisciculture de Rives.

Marquage à l'alizarine des ombles chevaliers déversés dans le lac d'Annecy :

- 2016 : 80 000 issus de la Puya (pas de poissons issus de Rives)
- 2017 : 80 000 issus de la Puya et de Rives + 40 000 issus de Rives
- 2018 : 80 000 issus de la Puya et 20 000 issus de Rives
- 2019 : 120 000 0+ issus de la Puya et 22 000 0+ issus de Rives

### Evolution de la réglementation :

Aucune demande de modification de la réglementation n'a été formulée pour 2021.

Un rappel des modifications des trois dernières années est évoqué et ne suscite aucune remarque de l'ensemble des intervenants.

A noter que l'arrêté préfectoral actuel (**arrêté DDT-2019-1868 du 30 décembre 2019**) relatif à l'exercice de la pêche dans le lac d'Annecy est permanent et restera en vigueur en 2021.

### Questions diverses :

Pêche de l'écrevisse Signal : il est rappelé aux pêcheurs professionnels que la vente directe aux particuliers n'est pas possible conformément à l'arrêté ministériel du 14 février 2018. L'arrêté préfectoral de lutte du 4 mars 2019 a été pris pour une durée de deux ans en attendant de nouvelles directives européennes en la matière.

### Vols et dégradations des engins de pêche professionnels :

Suite aux vols et dégradations de filets qu'ont subis les pêcheurs professionnels en 2019, il avait été convenu qu'ils déposeraient systématiquement une plainte après chaque vol ou chaque dégradation (ce qui n'était pas le cas les années précédentes).

En 2020, 5 plaintes ont été ainsi déposées pour vol de filets et nasses à écrevisses ainsi que pour dégradations volontaires de filets.

### Grand cormoran :

En 2019, 11 oiseaux ont été tués sur le lac d'Annecy sur les 96 autorisés en Haute-Savoie. 16 l'avaient été en 2017 et 2018. Les quotas, fixés par le ministère de la Transition *écologique* et solidaire seront identiques pour les deux prochaines campagnes.

### Moule Quagga :

La moule Quagga (*Dreissena rostriformis bugensis*) espèce de moule, largement présente dans le Léman depuis quelques années et récemment recensée dans le lac du Bourget n'a pas encore été aperçue dans le lac d'Annecy. L'inquiétude de la voir s'implanter dans le lac d'Annecy est grande car ses effets sur les écosystèmes et les infrastructures (stations de pompage et autres) sont a priori très conséquents.

Il est décidé de renouveler la communication initiée en 2018 par le SILA et la DDT sur les mesures à prendre par les plaisanciers qui débarquent leurs bateaux dans le lac d'Annecy. Cette communication préventive visera toutes les espèces animales et végétales.

#### Report des baux de pêche :

Christian RAMON informe que les baux de pêche sont reportés d'une année à cause du danger que représentaient les élections de fin d'année en cette période de crise sanitaire. Un arrêté ministériel de prorogation devrait être publié en novembre 2020.

Pierre BOUTILLON informe la commission qu'il ne souhaite pas exercer ses missions de président en 2021 et que le conseil d'administration de l'ALP se réunira en fin d'année 2020 pour élire son successeur.

#### Dates d'ouverture et fermeture :

Christian RAMON rappelle que l'ouverture 2021 des salmonidés est fixée au samedi 30 janvier et la fermeture au dimanche 17 octobre. Comme chaque année l'ouverture générale est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et la fermeture générale au 30 novembre.

A16h00, Damien ASSADET lève la séance après avoir fixé la date de la commission consultative 2021 au **jeudi 14 octobre 2021** à 14 heures à la DDT (salle 37 - rez-de-chaussée – 15 rue Henry Bordeaux).

Pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service eau et environnement,  
Damien ASSADET



